

SEANCE DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt deux
Le 15 février à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

PRESENTS : MM. BILLON Edouard, BEAUFORT Constant, MOUTARD Michel, MARCHETTI Cyril, HUGEROT Florent, LEVÊQUE Richard, LORSUNG Pascal

ABSENT EXCUSE : M. MASURE Bertrand

ABSENT : M. LECLERC Jean-Paul

Mme MOYAT-JAURY Annie donne procuration à Mr BEAUFORT Constant

Monsieur BILLON Edouard a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

REMUNERATION AGENT RECENSEUR

Madame le Maire,

RAPPELLE au Conseil Municipal, que les habitants de la commune de POLISY ont été recensés par Madame BILLON Alice* qui a été nommée en tant qu'agent recenseur pour la période du 20 janvier au 19 février 2022.

Son épouse* étant concernée par cette délibération, Monsieur Edouard BILLON ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal FIXE son indemnité à la somme de 452 € brut et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents se rapportant au présent dossier.

Pour	Contre	Abstention
07	0	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

COUPE SANITAIRE RESINEUSE

Dans le cadre d'une coupe sanitaire résineuse, le Conseil Municipal DECIDE de confier à la société Forêts et Bois de l'Est différentes parcelles soit :

Parcelle ZB 48 pour 1 Ha 243 - ZB 160 pour 0 Ha 3762 & ZE 6 pour 3 Ha 7810, soit une surface totale de 5 Ha 40.

Aux tarifs suivants :

- Grume de pin 22 € le m³,
- Billon de pin 20 € le m³,
- Palette de pin 15 € le m³,
- Bois de trituration 8 € le m³,
- Feuillus bois d'œuvre 30 € le m³,
- Grume bois d'œuvre feuillus 10 € le m³.

Les souches et les menus bois ne seront pas exploités.

La date prévisionnelle de la fin d'exploitation est fixée au 31 décembre 2022.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

ACCIDENT AUTOMOBILE ENDOMMAGEANT NOS BIENS COMMUNAUX DANS LA NUIT DU 17 AU 18 DECEMBRE 2021

Madame le Maire fait savoir qu'une voiture a percuté du mobilier urbain à savoir, signalétique de l'ilot, poteau incendie (nécessitant l'intervention urgente du SDDEA) et le pilier du portail de l'ancienne école.

Le tiers ayant été identifié, une déclaration a été faite auprès de notre assureur GROUPAMA à la suite de quoi divers devis ont été établis.

- Remplacement d'un poteau incendie soit 2 711,00 € HT,
- Intervention des services d'astreinte du SDDEA pour fermer la vanne soit 98,03 € HT
- Fournitures et remplacement de la balise au 21 Grande Rue soit 310,00 € HT
- Fournitures et Remplacement des éléments du portail endommagés soit 1 500, 00 €

Notre contrat prévoit une franchise d'un montant de 108,66 € qui nous sera restituée à l'aboutissement du recours.

Nous restons dans l'attente de savoir si un expert sera diligenté sur ce dossier.

Le Conseil Municipal CHARGE Mme Le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire et de mener à bien le règlement de ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

SUBVENTIONS 2022

TIERS	MONTANT
VM E HOSPITALIERS DE L'AUBE	50,00 €
SOS AMITIES	50,00 €
SOCIETE DE CHASSE DE POLISY	250,00 €
SIDACTION	50,00 €
SACV	100,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	50,00 €
NATURE DECOUVERTES MÉMOIRE	75,00 €
JOURNEES NATIONALES DES AVEUGLES CFPSAA	25,00 €
INSTITUT PASTEUR	50,00 €
DU CŒUR AU TRAVAIL	35,00 €
COMITE DES LOISIRS DE POLISY	250,00 €
COMITE DEPARTEMENTAL LIGUE CANCER	100,00 €
ASSOCIATION QUAI DES ARTS	200,00 €
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER	50,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE PEP 10	50,00 €
ASSOCIATION SCLEROSES EN PLAQUES	50,00 €
ASSOCIATION MYOPATHES DE France	25,00 €
A S P B	35,00 €
A D M R	35,00 €
TOTAL	1 530,00 €

PIQUETAGE DU CHEMIN RURAL N°3 DIT DE VOIE CREUSE COTE NORD. RETABLISSEMENT DES LIMTES REMEMBREES

Un devis a été demandé à notre Géomètre Expert GEOCONSEIL pour le rétablissement des limites du chemin rural N°3.

En fonction du nombre de bornes qui seront retrouvées, le devis sera susceptible d'être modifié.

Le Conseil Municipal valide le devis pour un montant de 2 785,30 € H.T. soit 3 342, 36 € T.T.C.

Pour	Contre	Abstention
07	0	2

QUESTIONS DIVERSES

- Pépinières Millon

Madame le Maire fait part de la réception d'une facture de 4.909,15 € H.T.

Compte-tenu des diverses modifications apportées au devis initial, par suite des directives de la « Police de l'eau », celle-ci aurait dû s'élever à 3.039,15 € H.T.

La différence de 1.870,00 € correspond à l'utilisation d'une mini-pelle, non prévue à l'origine, pour laquelle nous n'avons pas eu de devis préalable, et par conséquent donné aucun accord.

Monsieur Richard Lévêque doit se rapprocher de la Société ayant loué le matériel pour plus d'informations.

Madame le Maire va envoyer un courrier aux Ets Millon leur demandant d'émettre une nouvelle facture de 3.039,15 € qui soit conforme à nos accords.

- Composition du bureau pour les élections Présidentielles (et Législatives)

8 H00 - 10 H 30 MM. Florent Hugerot - Cyril Marchetti et Richard Lévêque
10 H 30 - 13 H 00 MM. Michel Moutard - Edouard Billon et Mme Alice Billon
13 H 00 - 15 H 30 MM. Pascal Lorsung - Constant Beaufort et Mme Annie Moyat-Jaury
15 H 30 - 18 H 00 MM. Pascal Lorsung - Bertrand Masure et Mme Elisabeth Dubraud

A noter qu'au 1^{er} tour MM. Constant Beaufort et Bertrand Masure seront absents.

Il sera fait appel à 2 personnes extérieures.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agent des services techniques - Mme Herbez Nathalie - est toujours en arrêt de travail, ce depuis le 21/09/2022.
- Madame le Maire confirme la venue en Mairie de Mme Aylin Ozbas du Groupe SUEZ - ce vendredi 18 février à 13 H 30 - pour étudier le futur positionnement des containers d'apports volontaires.
- Madame Annie Moyat-Jaury rappelle la demande de Madame Claudie Moyat-Jaury Guilbaut qui a signalé
 - 1/ des nids de poule sur le chemin 36
Ils seront comblés dès qu'une météo plus propice le permettra.
 - 2/ de savoir si l'ouvrage qu'elle a fait poser est conforme à nos attentes.
Le Conseil Municipal est d'avis de faire acter par huissier cette conformité. Madame le Maire demande à ses Adjoints de coordonner leurs disponibilités pour proposer des dates qui conviennent à tous.
- Madame Annie Moyat-Jaury rappelle également le RDV avec l'UNESCO qui se tiendra en Mairie le 1^{er} mars à 14h00.
- Mr Laurent Guilbaut, Maire de Polisot, souhaite que notre collectivité confirme par délibération la décision de ne pas signer la Convention devant la lier au CPI de sa commune, comme il l'a proposé unilatéralement.
- Le Conseil est informé qu'aucune demande de rachat n'a été faite pour la tondeuse TORO.
- Monsieur Florent Hugerot suggère d'acheter 4 barrières extensibles
- Devant le manque de candidatures observé ces dernières années, il est proposé à Monsieur Richard Lévêque l'affouage de la parcelle 49.

La séance est levée à 22 H